

2024-2026

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS VOUS ACCOMPAGNE

POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
ÉNERGIES RENOUVELABLES



ADAPTATION
ACCESSIBILITÉ



RÉHABILITATION
TRAVAUX LOURDS

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE
L'OPÉRATEUR :

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CANTAL

Avec le soutien de :



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

04 71 48 32 00

www.carlades.fr et www.cantal.solihha.fr

UN PROGRAMME D'AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET LES INVESTISSEURS

Les aides de l'OPAH ont pour objectif d'accompagner :

• La rénovation énergétique durable et performante

Ex : Propriétaire occupant très modeste effectuant des travaux de rénovation énergétique globale sur une maison énergivore (classe G) : une aide maximale de l'Anah de 63 000€ sur 77 000€ de travaux TTC, soit seulement 18% de reste à charge !

• L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Ex : Adaptation d'une salle de bain à la perte d'autonomie et pose de volets roulants pour un couple de retraités très modestes : 70% d'aides de l'Anah sur 16500€ de travaux TTC, soit 6000€ de reste à charge !

• La réhabilitation des logements dégradés occupés ou vacants

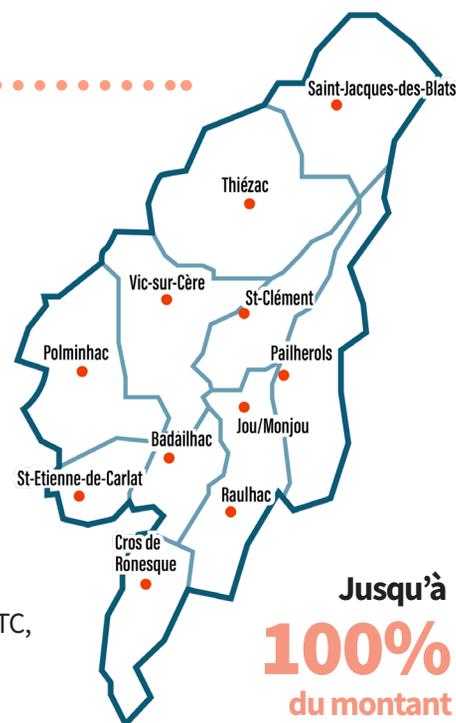
Ex : Propriétaire bailleur rénovant une maison vacante en centre-bourg de Vic-sur-Cère pour une remise en location à l'année : jusqu'à 38 500€ d'aides cumulées sur 88 000€ de travaux maximum soit 56% de reste à charge !

• La production d'une offre locative abordable de qualité

• La revitalisation des centres-bourgs

**Selon le projet retenu par le propriétaire occupant et ses conditions de revenus.*

 **Financements complémentaires**
Caisses de retraites, Eco-PTZ...



**Jusqu'à
100%**
du montant
des travaux
financés !*

La Communauté de communes et les communes de Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac apportent des aides complémentaires pour les rénovations de logements très dégradés !

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CANTAL

Un opérateur missionné par la Communauté de communes pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches tout au long de votre projet.

-  **1** Information personnalisée sur les aides disponibles selon les travaux envisagés et la situation des porteurs de projets.
-  **2** Selon le projet du propriétaire, visite du logement ou de l'immeuble par un technicien.
-  **3** Si le projet est éligible, aide à la définition du programme de travaux et du plan de financement optimisé dans le cadre de l'OPAH et/ou auprès d'autres financeurs.
-  **4** Constitution et dépôt des dossiers administratifs et des demandes de subventions en lien avec les partenaires de l'opération jusqu'au solde du dossier.

Pour + d'informations :

SOLIHA Cantal - 9 Rue Aristide Briand 15000 Aurillac
04 71 48 32 00 / cantal@solihha.fr et www.cantal.solihha.fr
**Permanences à Vic-sur-Cère (3^{ème} jeudi)
et Raulhac (4^{ème} vendredi) sur rendez-vous**

